

Dernière modification le 18/11/2014 par DAT/AES¹.

Les « Profils Genre Pays » ont pour objectif d'appuyer les équipes (siège et agences) à développer un dialogue et faciliter la mise en réseau avec nos partenaires dans les pays sur la question de l'intégration du genre dans les opérations de développement. Ces fiches ne sont pas exhaustives, mais se concentrent en priorité sur les secteurs d'intervention de la coopération française dans chaque pays, à savoir pour Djibouti : éducation, développement urbain et santé. Elles sont pensées comme un outil dynamique amené à évoluer avec la participation de l'agence, à même de combler des lacunes (surlignées en jaune dans le document) ou apporter des informations supplémentaires.

CONTEXTE

Enjeux de genre et indicateurs clés en lien avec les secteurs d'intervention de l'AFD

Education

Même si de grands progrès ont été réalisés, les filles restent davantage déscolarisées que les garçons et il reste encore de grandes disparités entre régions urbaines et rurales. La scolarisation des enfants constitue un coût trop important pour les familles (malgré la gratuité de l'école et la mise en place de mesures telles que la gratuité des repas, la distribution de matériel scolaire etc...), qui donnent encore priorité aux garçons, considérés comme les futurs chefs de famille (Africa for Women's Rights, 2009).

En 2013, au niveau primaire, les taux de scolarisation nets sont de 54.4% pour les filles et 61.2% pour les garçons (Banque Mondiale). Si le ratio de scolarisation filles-garçons aux niveaux primaire et secondaire (confondus) est de 86% en 2011 (Banque Mondiale), le taux d'alphabétisation chez les jeunes femmes (15-24 ans) est de seulement **48%** (UNICEF, 2011). Par ailleurs, les ratios de scolarisation femmes-hommes (91% au primaire, 80% au secondaire et 68% dans le supérieur) témoignent d'un accroissement des écarts de genre avec les années d'études (Banque Mondiale, 2011).

Les inégalités concernent également les enseignant/es : aux niveaux primaire et secondaire, les femmes ne représentent qu'un quart des instituteurs (Banque Mondiale, 2013 et UNESCO, 2011).

Emploi

Les femmes sont seulement 36% à faire partie de la population active (ce qui constitue un taux d'activité plus faible que la moyenne régionale) alors que c'est le cas de 67.3% des hommes (Banque Mondiale, 2012). Selon l'UNICEF (2011), elles ont plus souvent que les hommes des emplois instables et vulnérables ; et elles sont particulièrement présentes dans le secteur informel. Les niveaux de pauvreté (79,4 % de pauvreté relative) et de chômage (48 %) sont élevés, en particulier dans les quartiers populaires de la capitale. Il semble que des outils de microfinance à destination des femmes aient été mis en place par le gouvernement comme une façon de lutter contre leur exclusion du système bancaire et *in fine* contre la pauvreté (Rapport National République de Djibouti Beijing +15, 2009). Malgré le développement de la microfinance, le taux d'emploi des femmes était de 12% en 2010 (Banque Africaine de Développement, Document de Stratégie Pays 2011-2015).

L'économie du pays repose essentiellement sur le secteur des services qui représente plus de 80% du PIB et qui occuperait près de 60% de la population active. **Quelle participation des femmes dans ce secteur ? Quelles sont leurs conditions de travail ?**

Selon les données de l'EDAM-IS 2002 le chômage touche beaucoup plus les femmes (68,8%) que les hommes (54,6%). Par ailleurs, les ménages dont le chef est une femme ont un taux de chômage de 68,6 % (INDS). **Quel taux de femmes cheffes de ménage?**

Santé

Le taux de fertilité est de 3,5 enfants par femme en moyenne (Banque Mondiale, 2012), un chiffre élevé qui peut être en partie expliqué par un taux de prévalence contraceptive très bas : **moins d'un quart des femmes** utilisent un moyen de contraception en 2008 (Banque Mondiale, 2008). Le taux de mortalité maternelle est élevé (230 décès pour 100 000 naissances vivantes) : un chiffre deux fois plus élevé que la moyenne régionale (78/100 000) (Banque Mondiale, 2013). En revanche, en ce qui concerne les jeunes filles, le taux de grossesses adolescentes est bas (18.6 grossesses pour 1000 femmes âgées de 15 à 19 ans) et de deux fois inférieur à la moyenne régionale (37/1000) (Banque Mondiale, 2012).

Si la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes a été renforcée, notamment avec la ratification du Protocole de Maputo et la conduite de campagnes d'information et de sensibilisation à travers le pays, les mutilations génitales féminines restent un **problème très répandu**, touchant 93% des femmes âgées de 15 à 49 ans en zone urbaine et 96% en zone rurale (UNICEF, 2006).

Le taux de prévalence du VIH/SIDA est de 1.2% pour la population âgée de 15 à 49 ans (UNAIDS). Les femmes et les filles sont beaucoup plus touchées par le VIH que les hommes et les garçons. En 2013, les femmes représentent 59% de la population (âgée de plus 15 ans) porteuse du VIH (Banque Mondiale). Dans la tranche des 15-24 ans, on estime qu'1,9%

¹ Merci de mettre ces données à jour à la suite de chaque modification.

des jeunes filles sont porteuses, contre 0,8% des garçons (UNICEF, 2011).

Législation

• **Ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** en 1998 mais pas du Protocole CEDEF². Le pays a ratifié le Protocole relatif aux Droits des Femmes en Afrique de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples³ en 2005.

• Si la Constitution de la République de Djibouti reconnaît le principe d'égalité entre les femmes et les hommes en son article 07 « tous les humains sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi », plusieurs provisions discriminatoires à l'égard des femmes existent encore et le **droit coutumier**, basé sur la Charia, continue d'être appliqué dans de nombreuses régions, notamment en ce qui concerne l'héritage, le divorce et la liberté de mouvement. Par exemple, selon le droit coutumier, les femmes n'ont pas le droit de quitter le pays sans l'autorisation d'un homme adulte de leur famille.

• Alors que le Code de la Famille adopté en 2002 est présenté par le gouvernement comme « faisant de l'égalité du genre un principe cardinal de la société djiboutienne et une base pour consolider l'unité familiale » (Rapport National République de Djibouti Beijing +15, 2009), plusieurs articles discriminatoires à l'égard des femmes, notamment en ce qui concerne le mariage, persistent :

- **conditions de mariage** : l'article 7 énonce que le mariage n'est valide qu'avec le consentement des deux époux et du tuteur de la femme.

- **mariages précoces et forcés** : si l'article 13 fixe l'âge minimum de mariage à 18 ans, l'article 14 énonce « le mariage des mineurs qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité légale est subordonné au consentement de leurs tuteurs ».

- **prérogatives maritales** : d'après l'article 31, l'homme est chef de famille et l'épouse doit respecter ses prérogatives et lui obéir « dans l'intérêt de la famille »

• **Si le Code de la Famille** (article 101) garantit des droits fonciers égaux pour les femmes et les hommes, dans la pratique les femmes ont peu accès à la terre et, se voient souvent privées de leur héritage en faveur des hommes de leur famille.

• **Selon le Code Pénal**, le viol est un crime ; en revanche la violence domestique et le viol marital ne sont pas explicitement criminalisés. En pratique, la violence domestique est répandue dans le pays et rarement dénoncée. Les mutilations génitales féminines (MGF) sont un crime passible de 5 ans de prison et d'une amende depuis 1995 ; l'application de cette loi reste limitée dans la mesure où cette pratique continue de concerner la majorité des femmes djiboutiennes.

• En 2002, une loi instituant un quota de 10% en faveur des femmes dans les fonctions électives et dans l'administration est adoptée.

Stratégies nationales (globales, sectorielles, spécifiques sur le genre)

Durant les années 2000, le gouvernement a cherché à afficher une volonté politique en faveur des femmes : en 2003 la première Stratégie Nationale pour l'Intégration de la Femme dans le Développement est finalisée, une cellule d'écoute, d'information et d'orientation des femmes et des filles victimes de violence est mise en œuvre à partir de 2007 (au sein de l'UNFD – voir ci-dessous), et des mesures pour la promotion de l'éducation des filles ainsi que des programmes d'alphabétisation des adultes ciblant particulièrement les femmes sont prises. En 2008, est créé un Ministère de pleine compétence pour la Promotion de la Femme ; une évaluation publiée en 2014 indique que les moyens financiers et humains mis à disposition de ce ministère sont insuffisants et limitent sa capacité à impulser et mettre en œuvre des mesures en faveur de l'égalité f-h.

• **Politique Nationale Genre 2011-2021 (PNG)** : Elle s'articule autour des grands axes suivants :

- la promotion d'une conscience « genre » au niveau familial et communautaire
- le renforcement de l'accès équitable aux services sociaux de base au profit des femmes, des hommes et des adolescents
- la promotion équitable des femmes et des hommes aux ressources économiques
- le renforcement équitable des droits des femmes et des hommes dans le processus de participation au sein des instances économiques et politiques
- le renforcement des capacités institutionnelles nationales de mise en œuvre de la PNG

Précédemment • Stratégie Nationale pour l'Intégration de la Femme dans le Développement (SNIFD) : « C'est par un processus participatif que le Ministère de la Promotion de la Femme a préparé et finalisé la SNIFD et organisé la Table Ronde des partenaires du développement (expérience unique au niveau régional) le 4-6 octobre 2003 en mobilisant les Ministères, la société civile, le secteur privé et la population djiboutienne. Dans son ensemble, les quatre domaines prioritaires de la SNIFD sont la prise de décision, la santé, l'éducation et la participation de la femme à l'économie. » (Rapport National d'Evaluation Décennale de mise en application du programme d'action de Beijing, 2004).

² Protocole facultatif prévoyant que « des communications peuvent être présentées par des particuliers (...) qui affirment être victimes d'une violation par cet Etat Partie d'un des droits énoncés dans la Convention (CEDEF) ».

³ Connu comme le « Protocole de Maputo », le texte est adopté en juillet 2003 et symbolise l'engagement des Etats africains à mettre un terme aux discriminations et violences faites aux femmes.

- **Grand Prix du Chef de l'Etat pour la Promotion de la Femme** : créé en 2000, il est institué pour récompenser les actions en faveur d'une plus grande implication de la Femme au processus de développement du pays.

Documents stratégiques sectoriels incluant la promotion de l'égalité de genre dans leurs actions et objectifs :

- **Initiative Nationale de Développement Social (INDS)** : « Le second axe vise à accélérer la valorisation des ressources humaines ainsi que le développement urbain, rural et la préservation de l'environnement. Il s'agira notamment de (...) (iv) de mettre en œuvre la Stratégie Nationale d'Intégration de la femme au développement qui, tout en étant axée sur quatre domaines prioritaires (prise de décision, santé, éducation et économie) préconise également des mesures pour que l'ensemble des stratégies sectorielles découlant intègrent une perspective genre. »
- **Cadre d'action pour la promotion de l'éducation des filles (CAPEF)** : élaboré en 2004, cette stratégie a servi de cadre d'action pour la promotion de mesures en faveur de l'éducation des filles.

ACTEURS NATIONAUX

Responsabilités institutionnelles sur le genre

- **Ministère de la Promotion de la Femme et du Planning Familial**: en 2008, le Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de la promotion de la femme, du Bien-être familial et des Affaires Sociales devient un ministère de pleine compétence.

Directrice de la planification et de la communication : Samira Ismail. Profil LinkedIn [ici](#).

Ministères sectoriels : « Institués dans le cadre de la mise en œuvre de la SNIFD, les Points focaux Genre ont pour mission au sein de leur ministère de faire le plaidoyer pour le genre, d'organiser des ateliers de sensibilisation et d'initiation sur le concept genre, de faire la mobilisation des cadres pour les formations organisées pour le renforcement des capacités des cadres en matière de genre et de collecter les informations sectorielles portant sur le genre. (...) Mais, leur impact est limité. Ils ne disposent pas d'un statut clair et valorisant au sein de leur département respectif. Leur positionnement au sein de leur institution ne leur permet pas de peser sur les politiques sectorielles. »

- **Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle**

Contact à compléter

- **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Contact à compléter

- **Ministère de la Santé**

Contact à compléter

- **Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire**

Contact à compléter

- **Agence Djiboutienne de Développement et de Solidarité** : organisme public de microfinance, mis en place pour promouvoir la vie socioéconomique par l'octroi de micro-crédit destiné à des activités génératrices de revenus, notamment à destination des femmes.

Agence Djiboutienne de Développement Social

Avenue Mohamed DJAMA ELABEH, Plateau du serpend BP:4298 Djibouti

Contact à compléter

Autres acteurs nationaux (recherche, ONG...)

- **Union Nationale des Femmes de Djibouti (UNFD)** : ONG présidée par la première Dame du pays, dont l'objectif est « d'œuvrer pour l'amélioration au quotidien du bien-être des femmes djiboutiennes en luttant contre l'analphabétisme, les mutilations génitales féminines, la pauvreté par le biais du microcrédit ».

Mme Degmo Mohamed, Secrétaire Générale – [contact à compléter](#)

- **Ligue Djiboutienne des Droits de l'Homme (LDDH)** : créée en 1999, la ligue conduit de nombreuses activités pour la promotion des droits humains dans le pays. C'est le point focal de la campagne « Africa for Women's Rights ».

Quartier V, Boulevard de Gaulle, BP 74 Djibouti

Tel: (253) 357-804. FAX: (253) 358-007

Président : Noël Abdi Jean Paul. E-mail: noel_iddh@yahoo.fr

- **Union des Femmes de Dikhil** : association porteuse d'un projet de construction et équipement local pour les femmes artisanes (atelier, stockage, expovente) à Dikhil-ville (financé par la collectivité).

Contact à compléter

- **ATU YOO FAN** : lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité des femmes. Domaines d'action : renforcement des activités féminines, promotion de l'éducation et santé.

Contact : Mme Fatouma. **A compléter.**

- **IRIS** : association proposant une assistance juridique et judiciaire aux femmes.

Contact à compléter

- **Oui à la Vie** : association proposant assistance aux personnes porteuses du VIH/SIDA vivant à domicile.

Contact à compléter

- **IFTIN** : association prêtant assistance aux personnes hospitalisées vivant avec le VIH/SIDA.

Contact à compléter

- **Association Al Biri** : soutien aux veuves et aux orphelins

Contact à compléter

- **Association Bender Djedid** : soutien aux veuves et aux orphelins

Contact à compléter

ACTEURS INTERNATIONAUX (Contacts, projets, littérature)

ONG internationales intervenant sur le genre

- **ONG Tostan** : créée en 1991, l'ONG Tostan a développé un programme original d'action non-formelle appelé le Programme de Renforcement des Capacités Communautaires (PRCC). Tostan s'implante au Djibouti en 2007, et anime désormais 33 centres de formation. En 2011, l'ONG a connu un grand succès avec l'organisation en juillet 2011 de la [première déclaration publique d'abandon de l'excision réunissant 92 communautés à Djibouti](#).

Contact Djibouti: Bassine Marone. **A confirmer et compléter.**

- **Care Canada** : Care se concentre en priorité sur les femmes et les filles. A Djibouti, CARE « prête son assistance à près de 20 000 réfugiés en matière de soins de santé, de nutrition et d'hygiène, et fournit de l'eau ainsi que des systèmes sanitaires et d'hygiène à 35 000 personnes issues des communautés d'accueil à proximité des camps ».

Contact à compléter

Organisations internationales et bailleurs intervenant sur le genre

- **Groupe Thématique Genre** : créé à Djibouti en 2007 pour servir de cadre de concertation et de coordination en matière de genre et développement. Le CTG est essentiellement composé des points focaux genre des agences onusiennes. **Quels bailleurs bilatéraux sont-ils présents ?** « Si la pertinence du GTG n'est pas remise en cause, il semble que le GTG, tel que conçu, n'est pas fonctionnel. Les contraintes majeures identifiées sont liées à la non-disponibilité des points focaux, à l'hétérogénéité de leurs capacités en genre mais aussi à l'absence de leadership au sein du groupe. L'opérationnalité du GTG s'impose comme une nécessité dans le schéma d'institutionnalisation du genre à Djibouti. » (Rapport d'évaluation des Nations Unies, 2008).

Membres du groupe thématique (et contacts) à compléter

- **PNUD**

M. Harbi Omar, Chargé de Programme

Email : harbi.omar@undp.org

- **UNICEF**

Mme Fathia Omar, Chargée de Programme Protection et Point Focal Genre – **à confirmer et compléter.**

- **FNUAP**

Mme Amina Abdoukader, Point Focal Genre – **à confirmer et compléter.**

- **ONU SIDA** : finance un projet mis en œuvre par l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes.

Contact à compléter

- **ONU Femmes** : Y-a-t-il une agence ONU Femmes dans le pays ?

Projets sur le genre des ONG, organisations internationales et bailleurs

PNUD, Projet d'appui à la promotion du leadership des femmes, 2008-2012 : en partenariat avec le Ministère pour de la Promotion de la Femme, du Bien-Être Familial et des Affaires Sociales

PNUD, Programme d'appui au Ministère de la Promotion de la Femme, 2013 : projet de renforcement des capacités du Ministère. Plus d'informations [ici](#).

Contact : Harbi Omar, Chargé de Programme. Email : harbi.omar@undp.org

Travaux de production de connaissance des ONG et bailleurs basés en République de Djibouti

UNICEF, Analyse de la situation des femmes et des enfants en République de Djibouti, 2007. Disponible [ici](#).

Union Nationale des Femmes Djiboutiennes, Rapport alternatif sur la mise en œuvre de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF), 2011. Disponible [ici](#).

L'Afrique pour les Droits des Femmes, Djibouti, 2009. Disponible [ici](#).